

ATELIER LEGISLATIF CITOYEN 31ème

Etats généraux de la justice

27 janvier 2022- Champforgeuil

Nos intervenants

- **Monsieur Patrice Guigon**, procureur de la République du tribunal judiciaire de Chalon-sur-Saône
- **Maître Brigitte Demont-Hopgood**, bâtonnier de l'ordre des avocats de Chalon-sur-Saône
- **Madame Catherine Solivellas**, secrétaire générale adjointe de l'UNSa Services judiciaires – Représentante des personnels de greffe
- **Monsieur Maxime Michel**, directeur par intérim du centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand

Qu'est-ce que les Etats généraux de la justice ?

- 👉 Une **consultation citoyenne et des praticiens de la justice** par le Gouvernement à l'échelle nationale sur l'état de la justice aujourd'hui en France.
- 👉 L'initiative a été annoncée par le président de la République en juin 2021.
- 👉 Les acteurs consultés :

Les professionnels
de la justice

Les citoyens

Juges, procureurs, greffiers, auditeurs de justice, élèves de l'ENM, avocats, notaires, huissiers, mandataires judiciaires, surveillants pénitentiaires, éducateurs de la PJJ, policiers, gendarmes, forces de sécurité intérieure

- 👉 **Objectif : Dresser un état de la situation de la Justice et formuler des propositions concrètes pour l'améliorer.** 2 enjeux :
 - La restauration du pacte civique entre la Nation et la justice
 - La restauration de l'efficacité du service public de la justice

Calendrier des Etats généraux de la justice

5 mois de débats d'octobre 2021 à février 2022, en 3 phases

La consultation citoyenne Octobre à début décembre 2021	L'expertise Octobre à janvier 2022	La phase « synthèse et indépendance » Janvier à fin février 2022
<p>→ Questionnaire en ligne sur la plateforme numérique <i>parlonsjustice.fr</i> qui offrait aussi la possibilité de déposer des contributions.</p> <p>→ Rencontres sur le terrain avec des déplacements du garde des Sceaux en régions.</p>	<p>7 ateliers d'experts :</p> <ul style="list-style-type: none">-justice civile-justice pénale-justice économique et sociale-justice de protection-justice pénitentiaire et de réinsertion-pilotage des activités judiciaires-évolution des missions et des statuts <p>→ Ils analysent les résultats de la consultation citoyenne.</p>	<p>Remise d'une synthèse des priorités et des axes d'amélioration à suivre par le comité <u>indépendant</u> des EGJ, composé de 12 personnalités transpartisanes.</p> <p>Hypothèse ouverte d'une prolongation de cette phase au-delà de l'élection présidentielle.</p>

I Une institution sous-dotée

-Depuis des décennies, la **justice est sous-dotée en moyens humains et matériels**. (réduction drastique sous le mandat de N. Sarkozy, reprise des recrutements de magistrats sous F. Hollande)

-**Le budget a augmenté ces dernières années** : + 30 % en 5 ans. Hausse du budget de 8% en 2021 et 8% en 2022 (8,9 milliards d'euros en 2022). Mais cela reste insuffisant au regard des besoins.

⚠ En tenant compte de l'inflation de 1,8%, le budget n'augmentera véritablement que de 3,5%.

⚠ La répartition budgétaire est inégale : une part très importante sera réservée au programme immobilier pénitentiaire.

⚠ 2000 contractuels recrutés en 1 an sur la justice pénale et civile (« juristes assistants et renforts de greffe ») : nécessite de les former alors qu'ils ne resteront pas plus de 3 ans et qu'ils ne pourront siéger aux audiences.

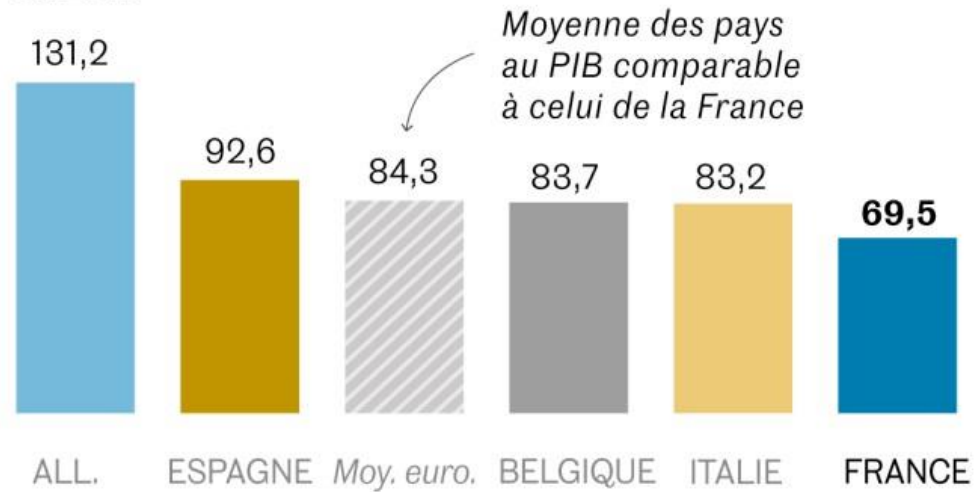
-A la lumière de l'augmentation budgétaire, le garde des Sceaux oppose au mal-être des professionnels un **problème de gestion de la part des juridictions** : « *J'ai une liste de doléances que je ne peux résoudre : les difficultés managériales, la répartition de la charge de travail, cela concerne leur relation avec leurs chefs de cour.* »

-D'après l'étude de 2020 menée par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) sur les données de 2018, **la France se classe 39^{ème} sur les 43 pays d'Europe en termes de budget.**

I Une institution sous-dotée

Les moyens de la justice dans les pays européens

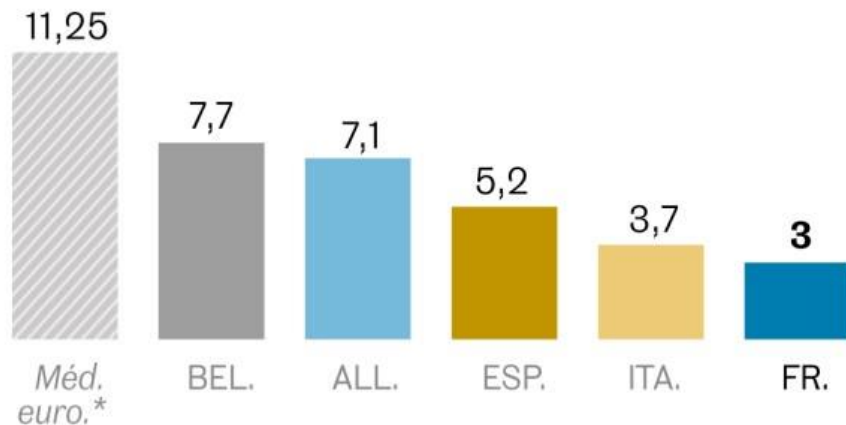
Budget du système judiciaire, en euros par habitant, en 2018



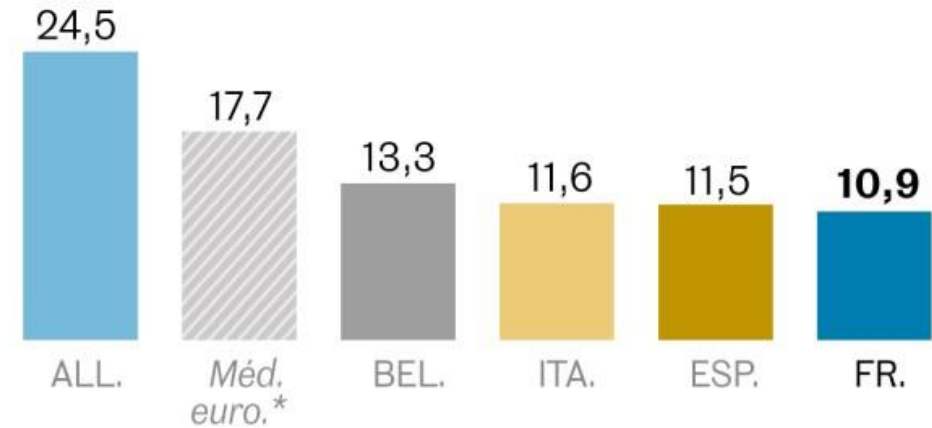
Source : CEPEJ

Infographie *Le Monde*

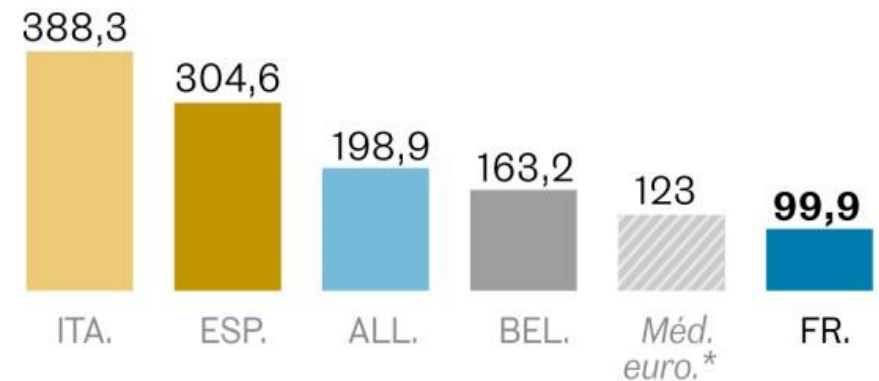
Nombre de procureurs pour 100 000 habitants, en 2018



Nombre de juges professionnels pour 100 000 habitants, en 2018



Nombre d'avocats pour 100 000 habitants, en 2018



* La médiane de référence ici est celle des 47 pays d'Europe.

Source : CEPEJ

Infographie *Le Monde*

II Le constat de la souffrance des professionnels de la justice

Magistrats et greffiers ont exprimé leur **souffrance** et le **décalage** entre leur éthique et les conditions de travail dans la tribune « *Nous ne voulons plus d'une justice qui n'écoute pas et qui chronomètre tout* ». Sont dénoncés :

1/ L'approche « gestionnaire de la justice » :

→ "*injonction d'aller toujours plus vite*", de "*faire primer la quantité sur la qualité*"

“

Nous souhaitons dire haut et fort que malgré notre indéfectible conscience professionnelle, notre justice souffre de cette logique de rationalisation qui déshumanise et tend à faire des magistrats des exécutants statistiques, là où, plus que nulle part ailleurs, il doit être question avant tout d'humanité.

”

→ conditions de travail difficiles, manque de moyens, informatique obsolète, multiplication des arrêts maladie.

Ex : chez les greffiers, il manque 7% de personnels, soit 1500 greffiers au niveau national et la loi de finances ne prévoit que 47 postes supplémentaires en 2022. Conséquences sur la qualité des dossiers.

Ex : 50 000 dossiers criminels (correspondant à 30% des détenus) pour 540 juges d'instruction en France. En moyenne, cela laisse 2 jours par dossier, alors qu'il s'agit des faits les plus graves.

II Le constat de la souffrance des professionnels de la justice

2/ Un agenda en contradiction avec l'éthique professionnelle :

Nous, juges aux affaires familiales, sommes trop souvent contraints de traiter chaque dossier de divorce ou de séparation en quinze minutes et de ne pas donner la parole au couple lorsque chacune des parties est assistée par un avocat, pour ne pas perdre de temps.

Nous, juges civils de proximité, devons présider des audiences de 9 heures à 15 heures, sans pause, pour juger 50 dossiers ; après avoir fait attendre des heures des personnes qui ne parviennent plus à payer leur loyer ou qui sont surendettées, nous n'avons que sept minutes pour écouter et apprécier leur situation dramatique.

Nous, juges des enfants, en sommes réduits à renouveler des mesures de suivi éducatif sans voir les familles, parce que le nombre de dossiers à gérer ne nous permet pas de les recevoir toutes.

Nous, juges correctionnels, du fait de la surcharge des audiences, devons choisir entre juger à minuit des personnes qui encourent des peines d'emprisonnement, ou décider de renvoyer des dossiers aussi complexes que des violences intrafamiliales à une audience qui aura lieu dans un an. A cette date, la décision aura perdu son sens et laissé la vie des justiciables et de leur entourage en suspens.

Nous, substituts du procureur, devons fréquemment nous résoudre à poursuivre devant les tribunaux ou à classer sans suite des procédures sur la base d'un compte rendu téléphonique ou électronique succinct, sans avoir le temps de les lire intégralement avant.

→ Les magistrats se trouvent face au "*dilemme de juger vite mais mal ou bien mais dans des délais inacceptables*".

II Le constat de la souffrance des professionnels de la justice

3/ Sur le volet pénitencier, les prisons surchargées et le personnel manque

64 405 détenus (en mars 2021) pour 60 775 places : conditions indignes (849 détenus dormaient sur des matelas à même le sol), encellulement individuel pas systématique, la France est régulièrement condamnée par la CEDH à ce sujet.

→ Favorise la violence et rend difficile le travail de réinsertion.

Les agents des services pénitenciers d'insertion et de probation (SPIP) sont en sous-nombre : ils devraient passer de 6000 à 7000 en 2022. Ils doivent surveiller et accompagner 64 000 détenus, 10 000 personnes placées sous bracelet électronique et 160 000 condamnés en milieu ouvert qui doivent respecter des obligations.

III Des justiciables peu entendus et peu satisfaits par la justice

D'après les premiers résultats du questionnaire en ligne, les deux premiers mots caractérisant la justice sont

« lenteur »

« injustice »

Justice civile : Elle représente la majorité des décisions rendues. En 2019, 2,25 millions de décisions en matière civile et commerciale contre 1,13 million d'affaires poursuivies ou ayant donné lieu à une procédure alternative au pénal.

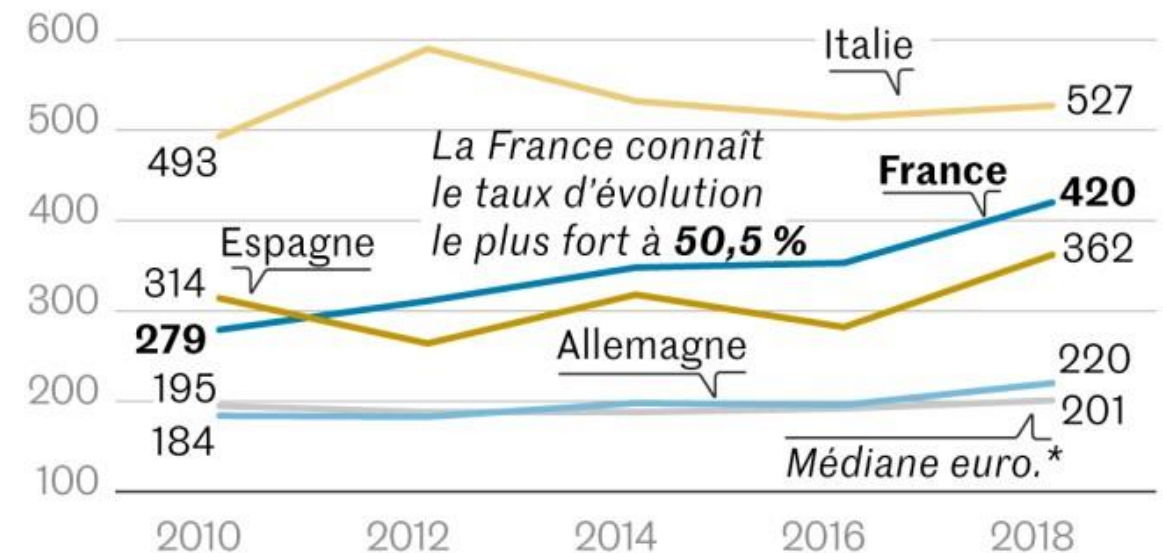
Délai moyen pour obtenir justice en **première instance** : **14 mois**.
(420 jours)

Délai moyen pour obtenir justice en **appel** : **17 mois**.

→ La France est mal placée au niveau européen, comparée aux pays à PIB équivalent. **Entre 2010 et 2018, les délais en première instance ont augmenté de 50,5%.**

Exemples de témoignages.

Délai moyen** de traitement des affaires civiles et commerciales en première instance, en jours, en 2018



* La médiane de référence ici est celle des 47 pays d'Europe.

** Appelé aussi Disposition Time (DT) : rapport entre le stock d'affaires au 31 décembre et les affaires traitées l'année suivante. Les données pour la Belgique sont manquantes pour cet indicateur.

Source : CEPEJ

Infographie Le Monde


III Des justiciables peu entendus et peu satisfaits par la justice

Justice pénale :

Délai moyen de traitement d'une affaire pénale en 2018 : **9 mois**. Il peut atteindre 44 mois pour les faits graves nécessitant une instruction.

En 2020, la **réponse pénale s'élevait à 88,6%**. (Sur les affaires poursuivables, l'auteur a fait soit l'objet de poursuites, de mesures alternatives aux poursuites, ou d'une composition pénale.)

11,4% des affaires ont donc fait l'objet d'un classement sans suite, le plus souvent pour faute d'infraction suffisamment caractérisée.

 La réponse pénale répond à un objectif de systématisation de la réponse judiciaire, **sans que l'efficacité de cette dernière ne soit vraiment assurée**. Souvent la 3^{ème} voie pénale est empruntée : rappel à la loi, médiation ...

III Des justiciables peu entendus et peu satisfaits par la justice

Selon un rapport de l'Inspection générale de la justice (IGJ) d'août 2020, il n'existe aucune étude approfondie sur les attentes des justiciables.

D'après une étude de l'institut CSA (Consumer Science and Analytics) et du Sénat de septembre 2021,

93 % des Français considèrent la justice lente

69 % qu'elle est opaque

68 % qu'elle est laxiste

53 % qu'elle est partielle

34 % la trouvent efficace

47 % la trouvent humaine

→ Les attentes des justiciables selon l'étude CSA :

1/ Une meilleure exécution des décisions de justice, le durcissement des peines et une augmentation du nombre de places de prison.

2/ Une simplification des procédures et une augmentation des moyens de la justice.

3/ L'essor de la conciliation et de la médiation.

4/ Une réforme de la profession de magistrat.

**Merci de votre attention
et maintenant place au
débat!**

#ALC

Fabriquons la loi

ensemble

c.untermaier@orange.fr

